



OBJECTIF(S) PROFESSIONNEL(S)

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW,

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis.
14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif, Attestation de fin de formation. Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

1

HORAIRES

Cf www.ece-conduite.fr

DUREE DE LA FORMATION

7 Heures.

TARIFS

Voir la grille tarifaire : www.ece-conduite.fr

Organisme agréé et certifié(cf www.ece-conduite.fr)

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire

○ **AVERTISSEMENT**

Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.

Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 10h en circulation et un minimum de 5h hors circulation.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du du 18/02/2020,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
- un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
- des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
- un blouson ou d'une veste manches longues,
- un pantalon ou d'une combinaison
- de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupe-vent ne sont pas autorisés),
- Piste,
-
-

○ **MODALITES PEDAGOGIQUES**





PREPARATION AU PERMIS A2 - MOTOCYCLETTE légère < 35 kw

Formation en présentiel.

Paraphe

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité. Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

Fiche remise à :
(Nom) (Prénom)

Le :





PREPARATION AU PERMIS A2 - MOTOCYCLETTE
légère < 35 kw

Signature

Paraphe

